



---

# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

---



## Sommaire

### **1 – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE**

### **2 – LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 (PLF)**

- 2.1 - Les perspectives économiques – Le contexte économique Européen et National
- 2.2 - Le contexte du PLF 2024 – Projet de Loi des Finances Publiques
- 2.3 - Le Projet de Loi des Finances – Présentation des mesures
- 2.4 - Le contexte local

### **3 - LE PERSONNEL**

- 3.1 - Évolution de la masse salariale
- 3.2 - Évolution du personnel
- 3.3 - Répartition des effectifs sur postes permanents

### **4 - LE FONCTIONNEMENT**

- 4.1 - Histogramme des dépenses et recettes de fonctionnement
- 4.2 - L'effet ciseau

### **5 - DOTATIONS**

### **6 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT**

- 6.1 - Encours de la dette
- 6.2 - Répartition des 24 emprunts
- 6.3 - Extinction de la dette
- 6.4 - Intérêts de la dette

### **7 - L'EPARGNE**

### **8 - LA FISCALITE DIRECTE**

- 8.1 - Évolution des bases et des produits
- 8.2 - Évolution des taux

### **9 - LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE ET ELEMENTS DE PROSPECTIVES**

- 9.1 - Les principes budgétaires
- 9.2 - La situation financière
- 9.3 - Orientations budgétaires pour 2024
- 9.4 - Perspectives des dépenses de fonctionnement
- 9.5 - Perspectives des dépenses d'investissement
- 9.6 - Perspectives pour les années à venir



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

\*\*\*\*\*

L'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport doit inclure diverses informations sur la gestion du personnel et sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et le besoin de financement des budgets municipaux.

Le rapport est support du Débat d'Orientation Budgétaire formalisé par une délibération spécifique.

Au stade où il est communiqué, le rapport d'orientation budgétaire se base sur des ordres de grandeurs et des hypothèses visant à faciliter la discussion budgétaire (avril 2024).

A ce titre liminaire, il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune applique la nomenclature comptable M57.

### **1 – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE**

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte international de crises : dérèglement climatique généralisé, guerre économique entre la Chine et les USA, guerre en Ukraine, conflit Israélo-Palestinien et la crise migratoire avec ses drames humains.

### **2 - LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2024 (PLF)**

#### **2.1 – Les perspectives Économiques – Le contexte Économique Européen et National**

- Des bénéfiques records pour de nombreuses entreprises européennes notamment pétrolières ;
- Des incertitudes sur la croissance (prévision 1 % en 2024 et 1,5 % en 2025) ;
- Des indicateurs au rouge concernant l'activité économique ;
- Un relèvement des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (+ 4 %) pour contrer l'inflation ;
- Inflation persistante estimée à 3 % en 2024 contre 4,8 % en 2023 ;
- Augmentation continue de la dette publique (État et Sécurité Sociale).

#### **2.2 – Le Contexte du PLF 2024 – Projet de Loi des finances Publiques**

- L'instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à + 4,8 % en 2023 et + 2 % en 2024 ;
  - La prévision de croissance du PIB est estimée à 0,9% par la Banque de France (prévision de 1,4 % en 2024) ;
- Le taux de chômage remonterait pour atteindre 7,8 % en 2025.

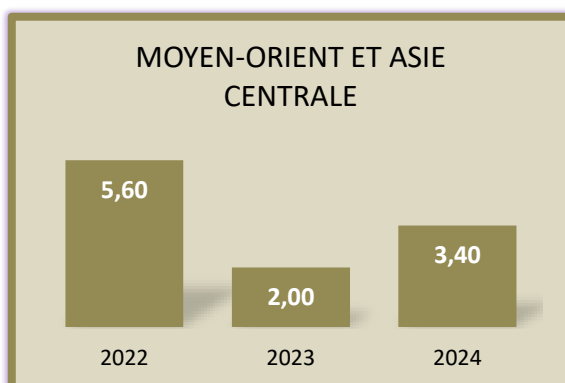
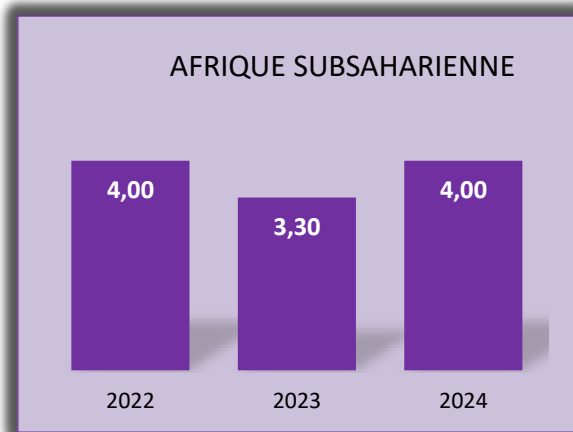
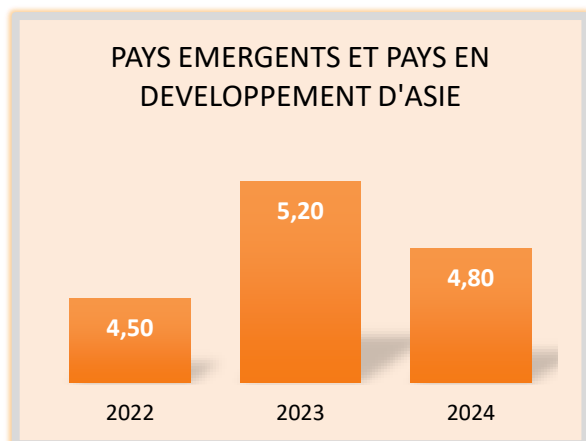
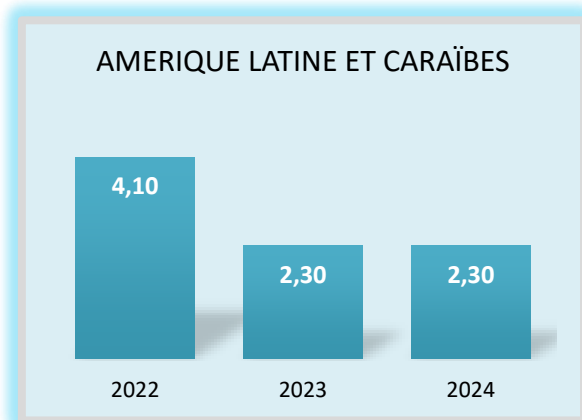
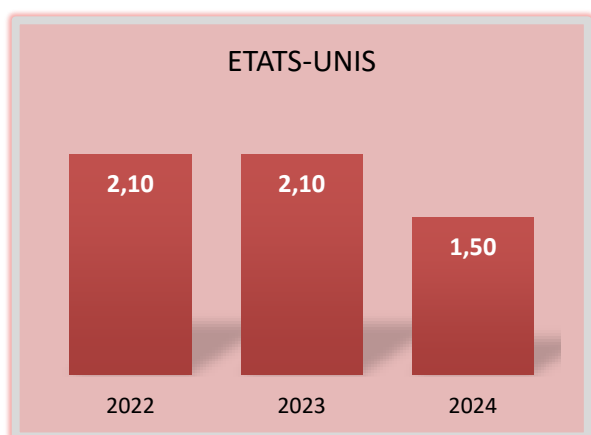
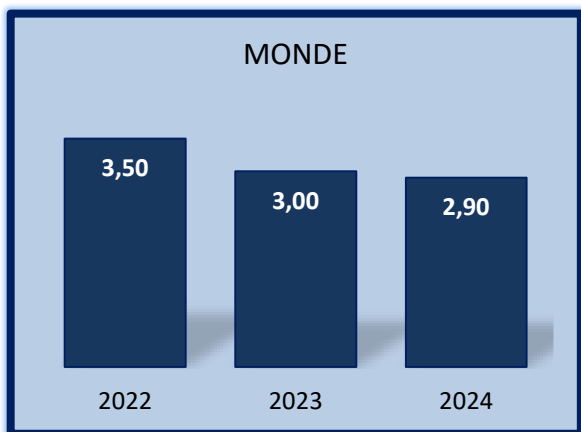
### 2.3 – Le Projet de Loi de Finances – Présentation des Mesures

- Poursuite de la réforme des indicateurs financiers pour le potentiel fiscal.
- DGF 2024 : Dotation Forfaitaire (DF) N-1 calée sur les évolutions de population ;
- Coefficient de revalorisation des bases estimé à 4,5 % ;
- Pérennisation et augmentation du Fonds Vert ;
- Verdissement des dotations notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) abondée de + 111M€ ;
- Extension du périmètre d'éligibilité du FCTVA aux aménagements de terrain.
- Fin des dispositifs de soutien liés au coût de l'énergie.

### 2.4 – Le Contexte Local

- Le coefficient de revalorisation des bases s'applique sur les locaux d'habitation avec une hypothèse de 3,5 % en 2024, 2 % en 2025 et 1,5% en 2026.
- La DGF pour la commune devrait augmenter d'une façon moindre par rapport à 2023 ;
- Les taux d'imposition sont inchangés depuis notre élection et ils le seront dans les années futures ;

PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE  
PROJECTIONS DE CROISSANCE (variation en pourcentage)



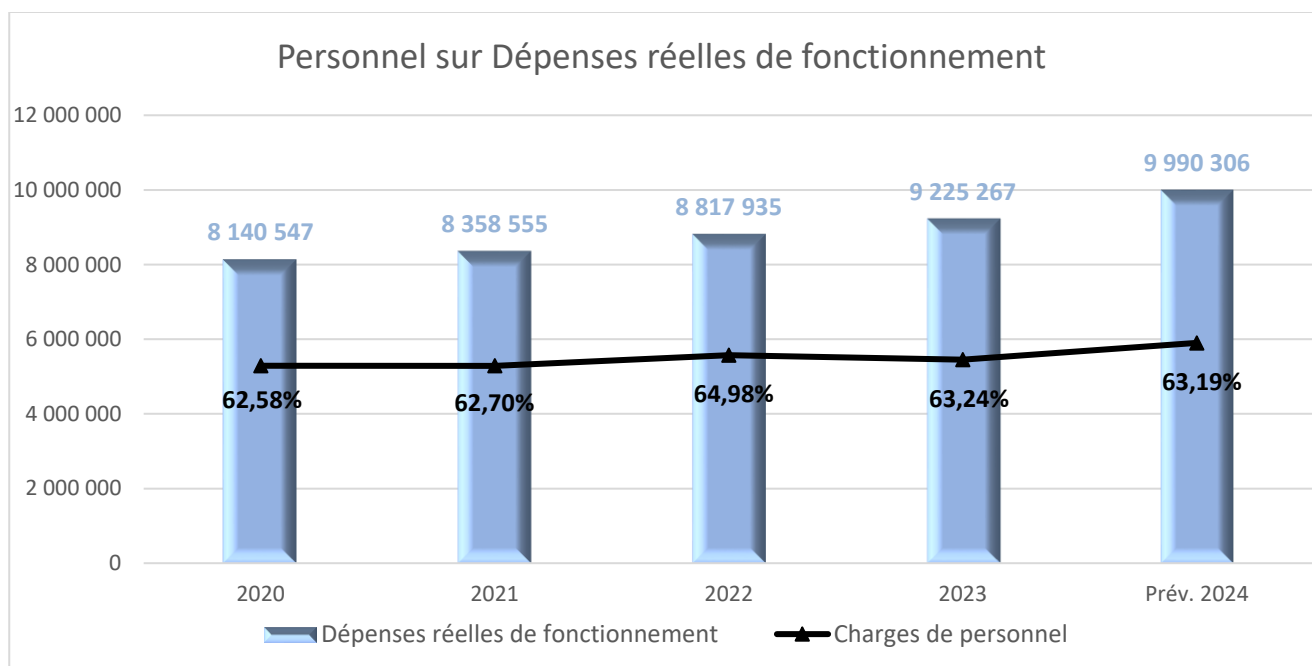
### 3 - LE PERSONNEL

#### 3.1 – Évolution de la masse salariale

	2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Charges de personnel	5 289 696	5 286 142	5 571 907	5 450 968	5 901 559

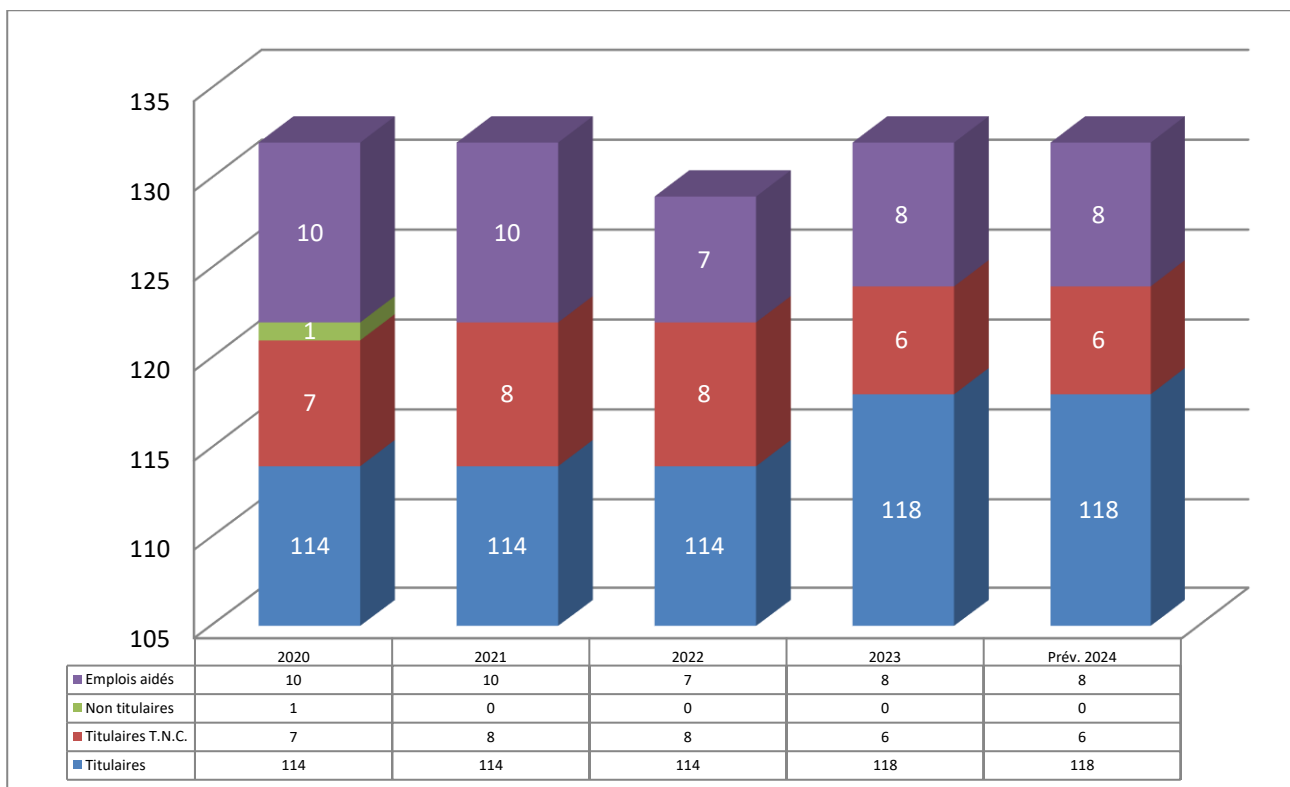
La masse salariale est impactée par les mesures nationales prises en conséquence de l'inflation :

- Augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5 % au 01 juillet 2023.
- Revalorisation des grilles des catégories C et B jusqu'à 9 points d'indice majorés supplémentaires « avec un gain » indiciaire entre chaque échelon.



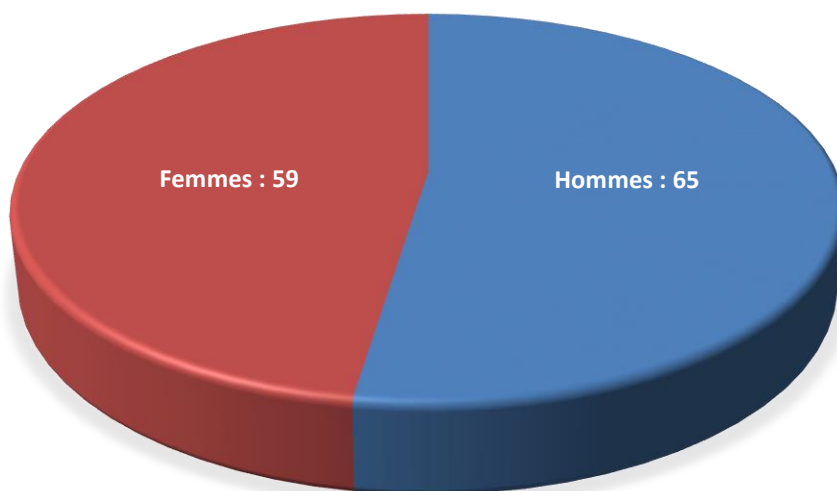
#### 3.2 – Évolution du personnel

La commune emploie 124 agents permanents auxquels s'ajoutent 27 saisonniers et 8 emplois aidés.



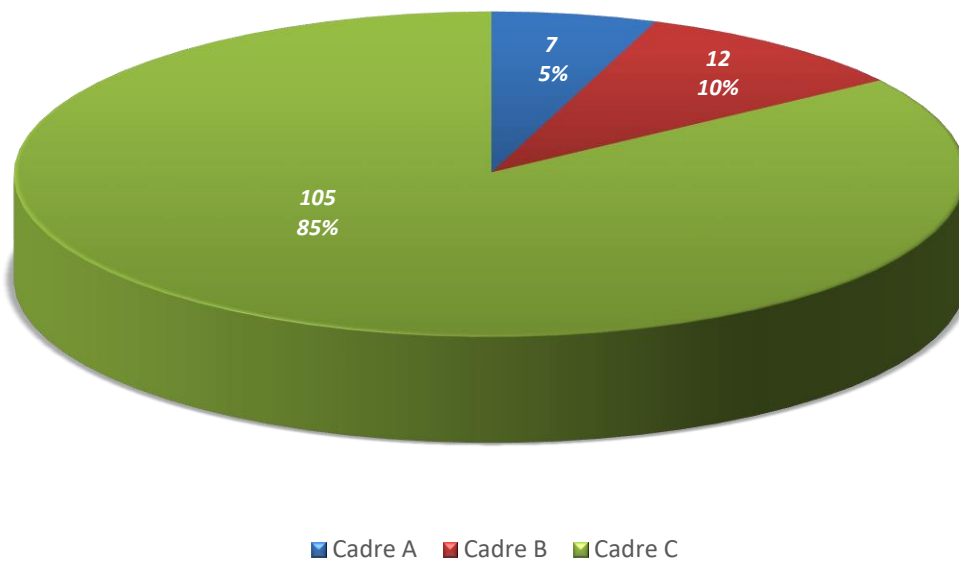
### 3.3 – Répartition des effectifs sur postes permanents

#### RÉPARTITION DES 124 AGENTS COMMUNAUX PAR SEXE

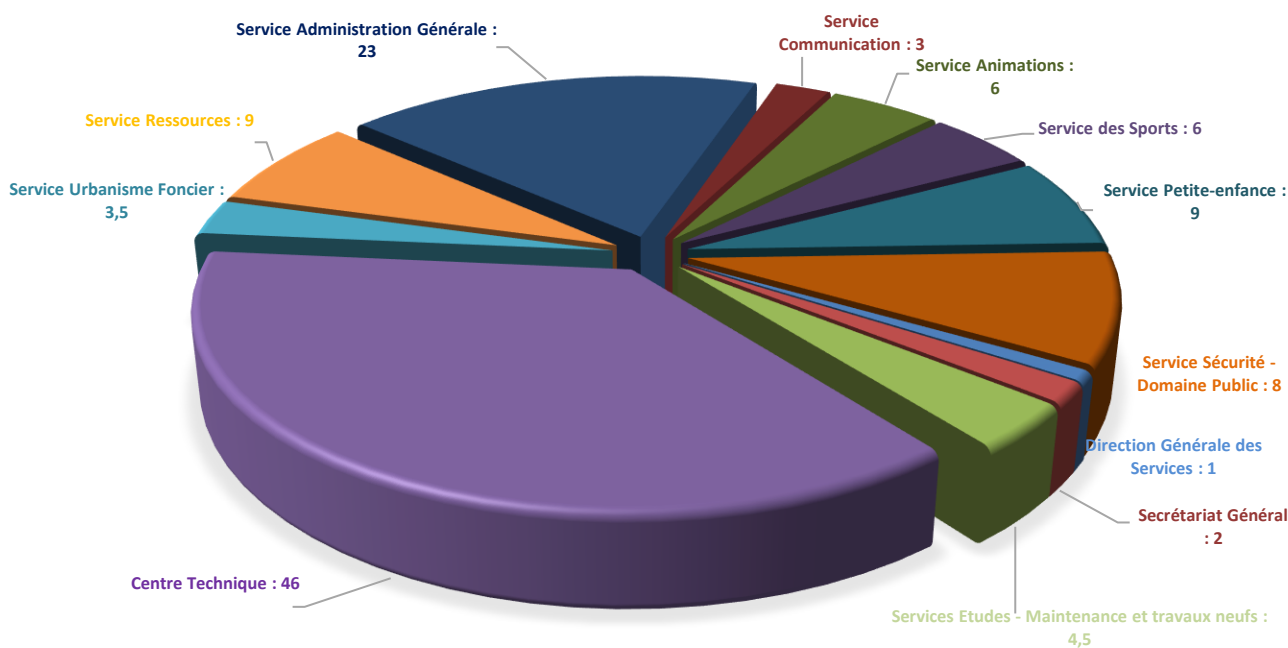


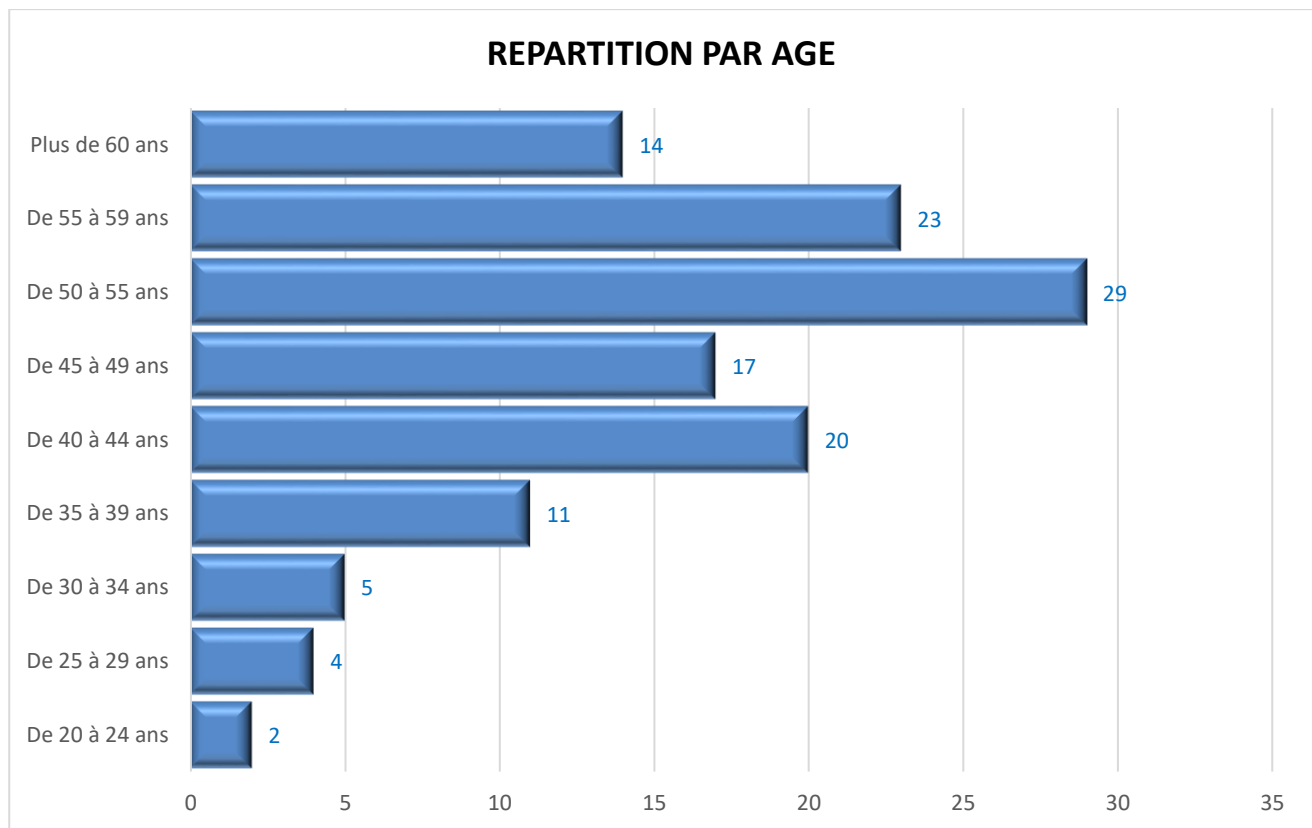
	Hommes	Femmes	Total
Cadre A	3	4	4
Cadre B	4	8	12
Cadre C	58	47	105
	65	59	124

### REPARTITION PAR CATEGORIES - VILLE



### REPARTITION PAR SERVICES



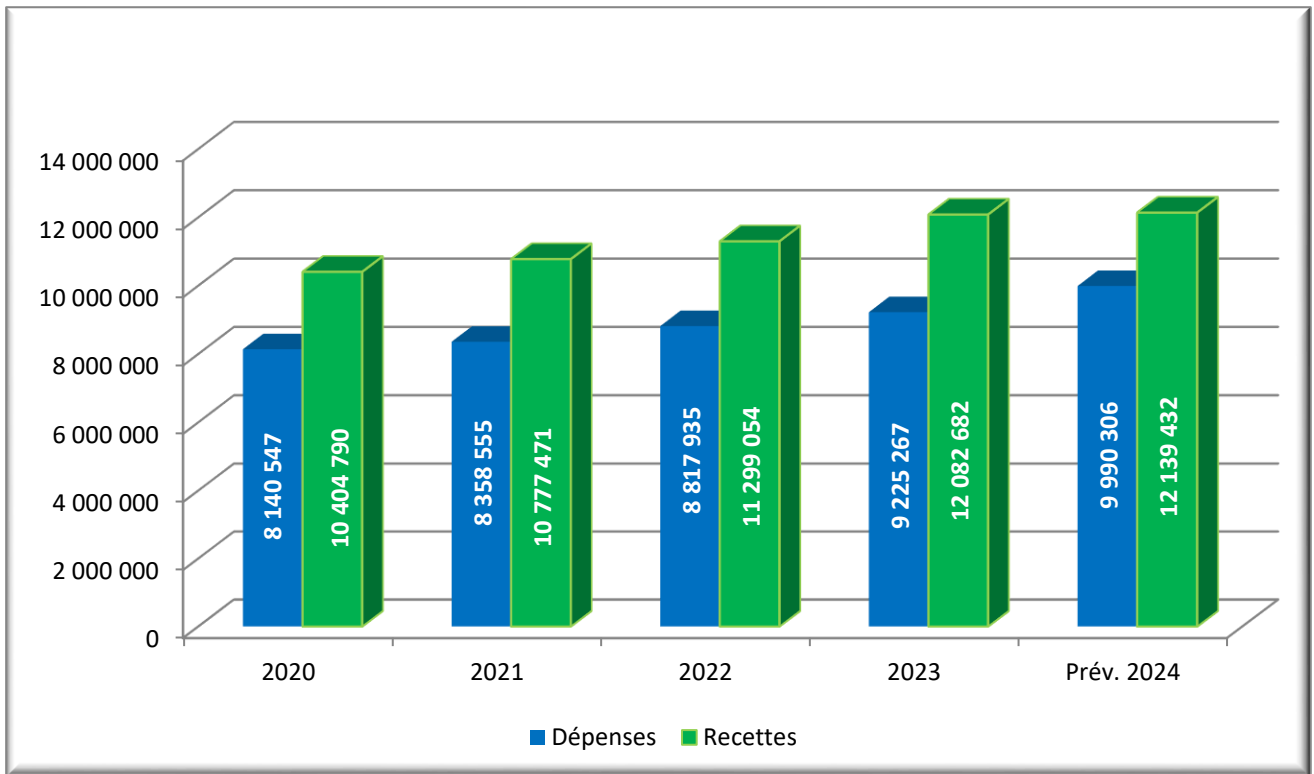


## 4 - LE FONCTIONNEMENT

### 4.1 - Histogramme des dépenses et recettes de fonctionnement

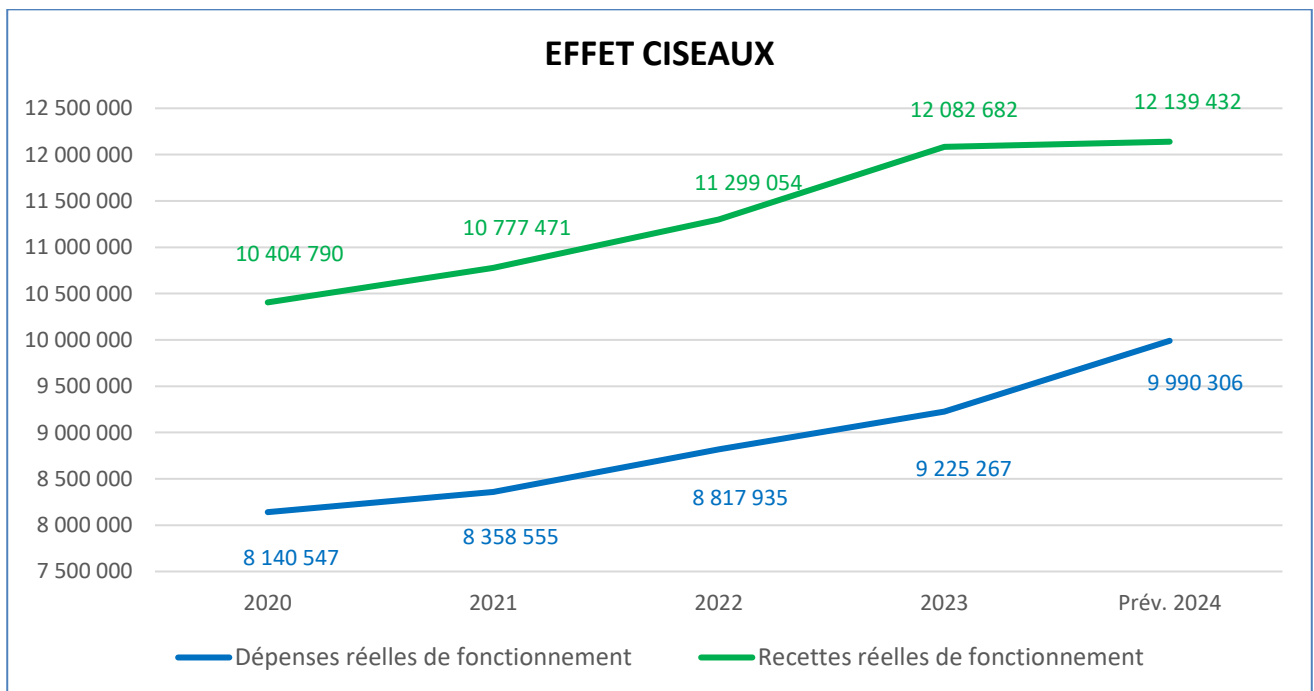
	2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	8 140 547	8 358 555	8 817 935	9 225 267	9 990 306
Recettes réelles de fonctionnement	10 404 790	10 777 471	11 299 054	12 082 682	12 139 432

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2022 à 2023 de 407 333 € (soit + 4.62 %) alors que les recettes réelles de fonctionnement progressent, pour la même année, de 783 628 € (soit + 6.94 %).



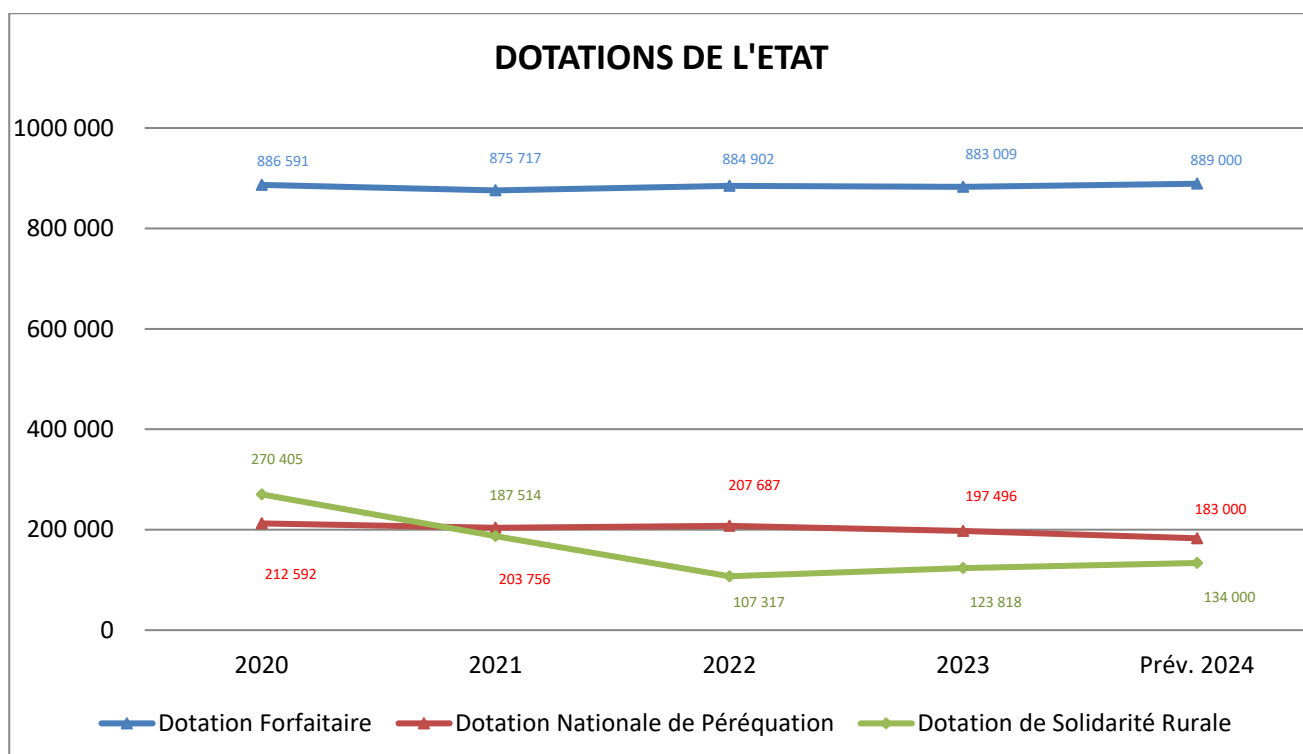
#### 4.2 – L'effet ciseaux

**Effet de ciseaux** : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement).



## 5 – DOTATIONS

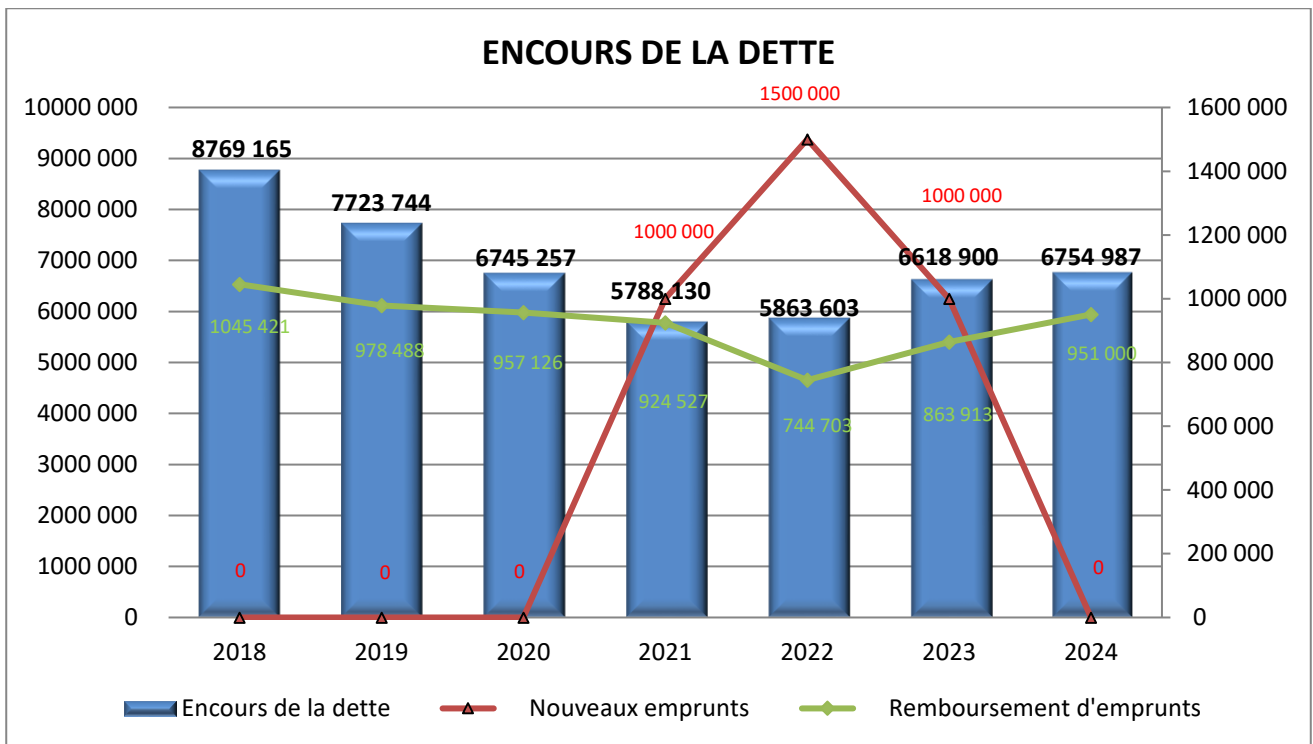
	2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Dotations de l'Etat					
Dotation Forfaitaire	886 591	875 717	884 902	883 009	889 000
Dotation Nationale de Péréquation	212 592	203 756	207 687	197 496	183 000
Dotation de Solidarité Rurale	270 405	187 514	107 317	123 818	134 000
<b>Total Dotations de l'Etat</b>	<b>1 369 588</b>	<b>1 266 987</b>	<b>1 199 906</b>	<b>1 204 323</b>	<b>1 206 000</b>



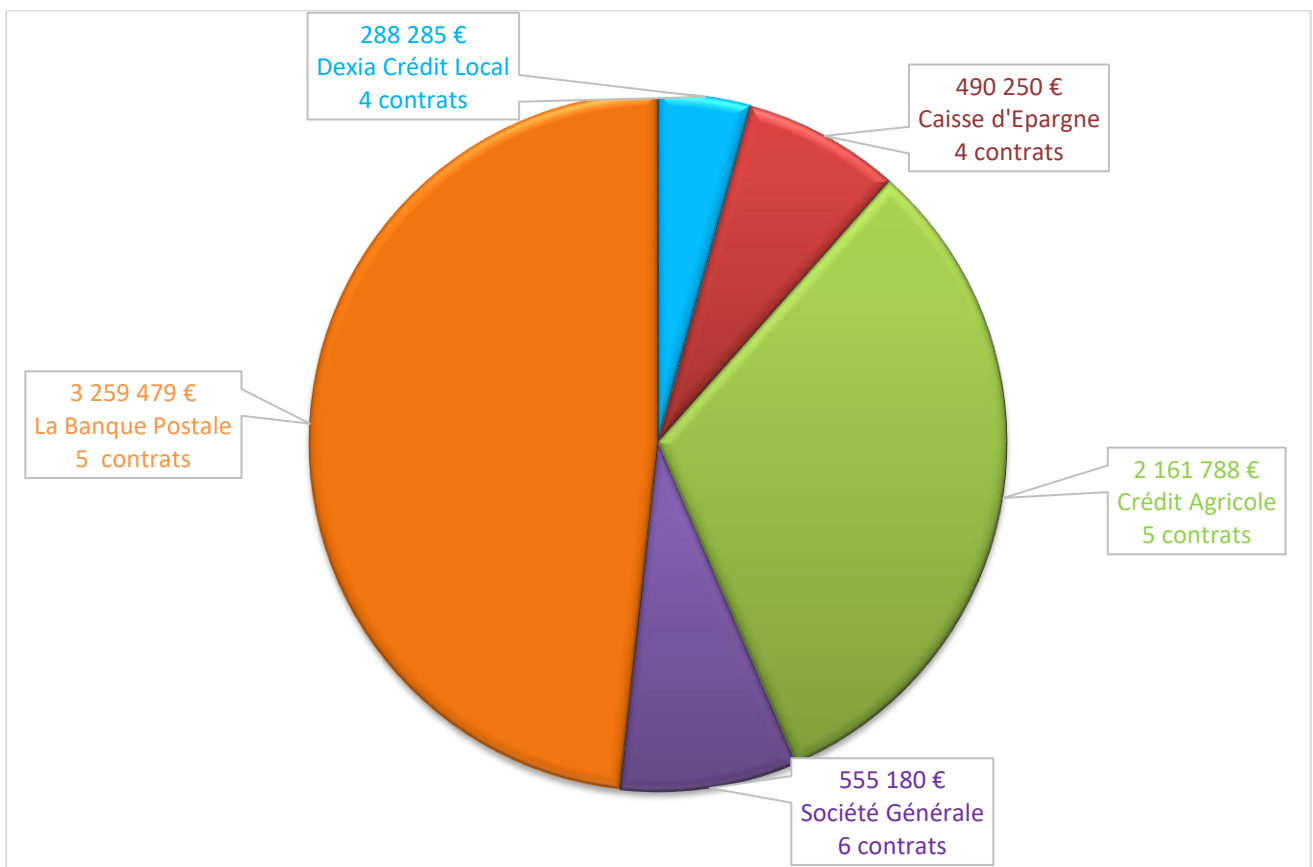
## 6 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

### 6.1 - Encours de la dette

	2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Encours de la dette	6 745 257	5 788 130	5 863 603	6 618 900	6 754 987
Flux de dette	-957 126	75 473	755 297	136 087	-951 000
Nouveaux emprunts	0	1 000 000	1 500 000	1 000 000	0
Remboursement d'emprunts	957 126	924 527	744 703	863 913	951 000
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>2,98</b>	<b>2,39</b>	<b>2,36</b>	<b>2,32</b>	<b>3,14</b>



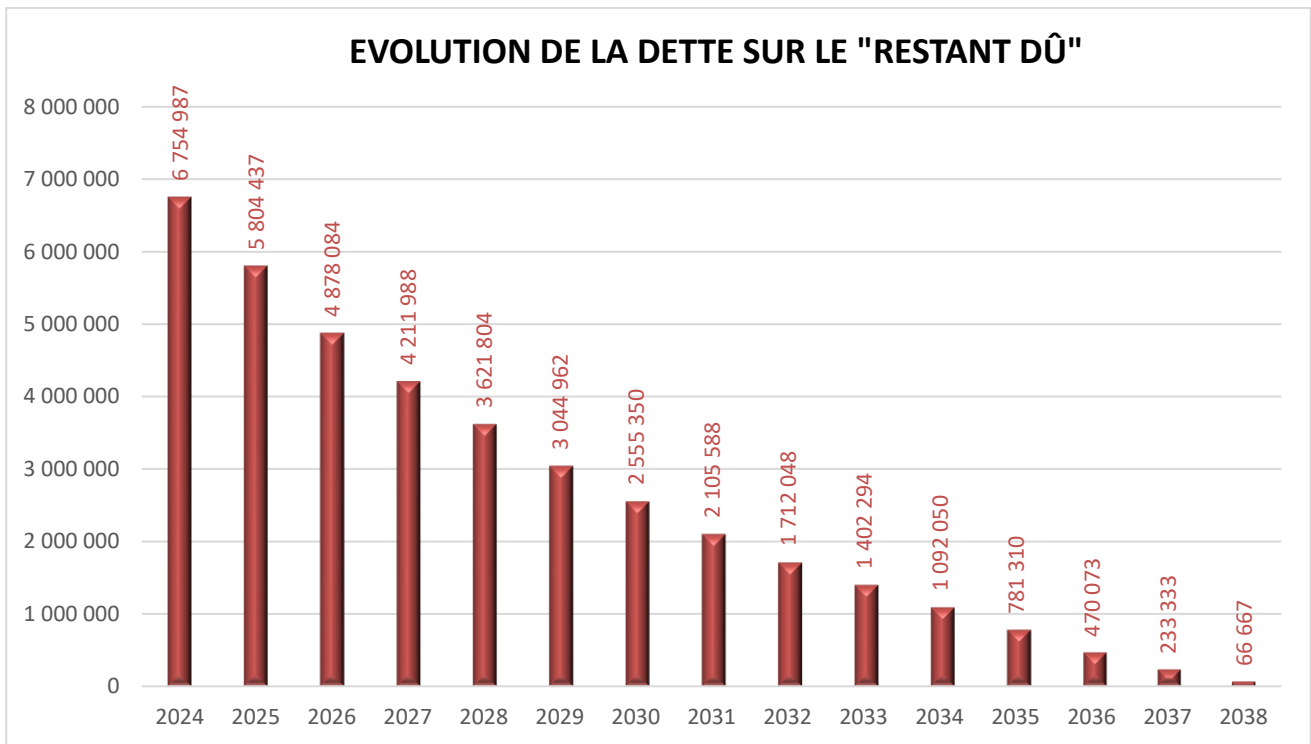
## 6.2 - Répartition des 24 emprunts



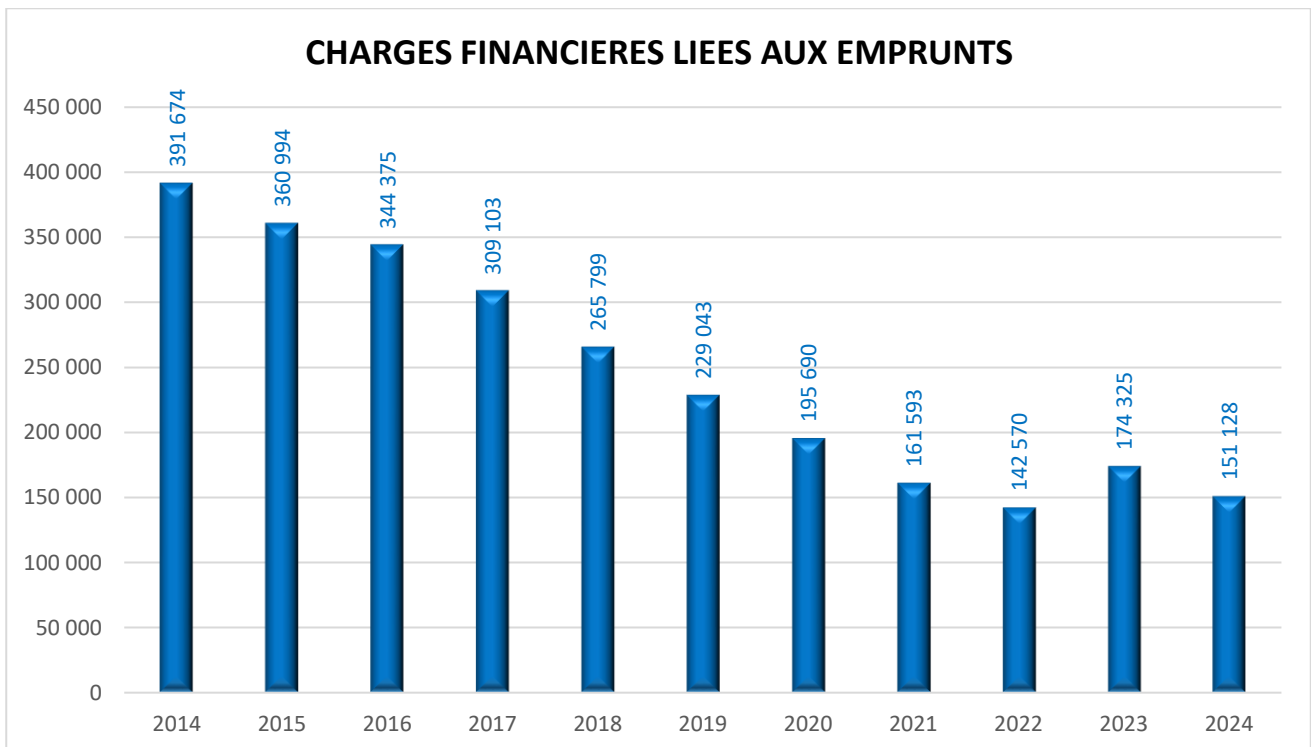
Le taux moyen annuel de la dette est de : 3,115 %.

La répartition de la dette est de 98,74 % en taux fixe et de 1,26 % en taux variable.

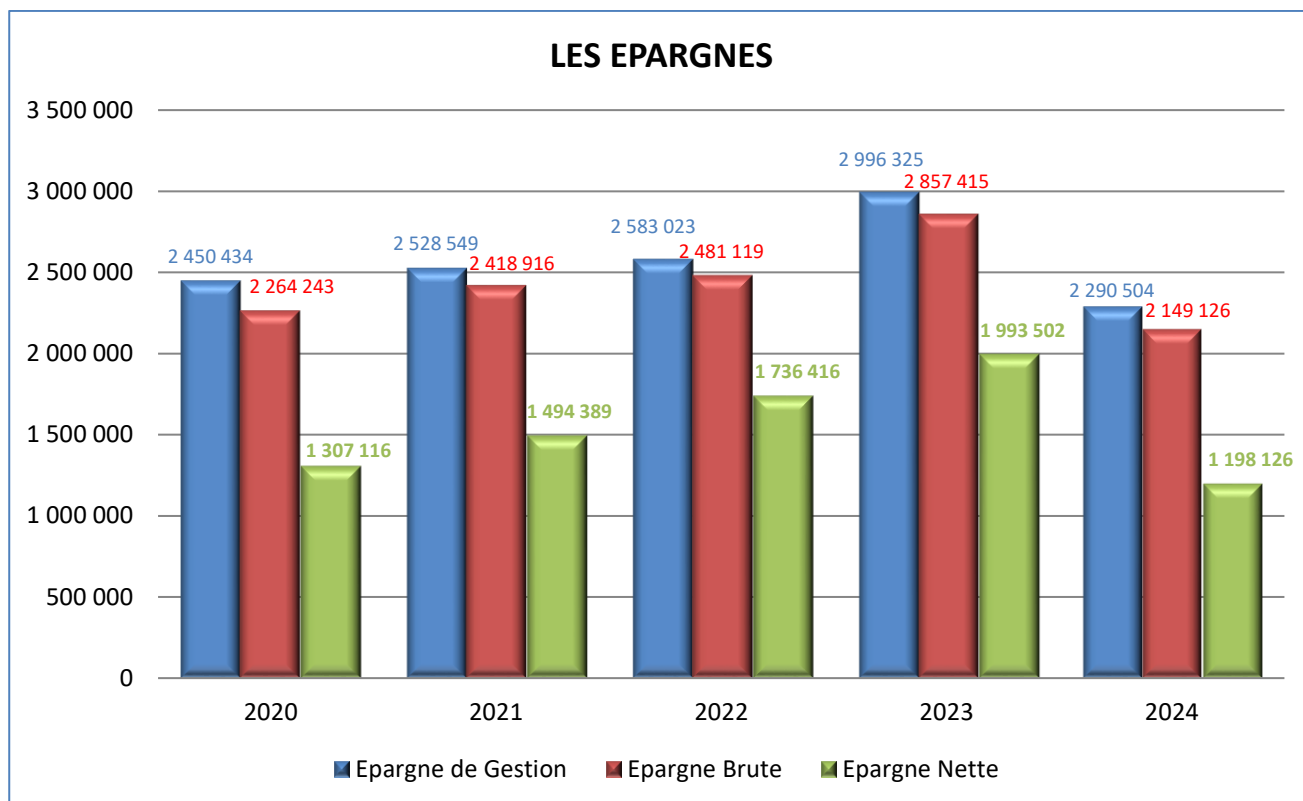
6.3 - Extinction de la dette



6.4 - Intérêts de la dette



## 7 - L'ÉPARGNE



**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

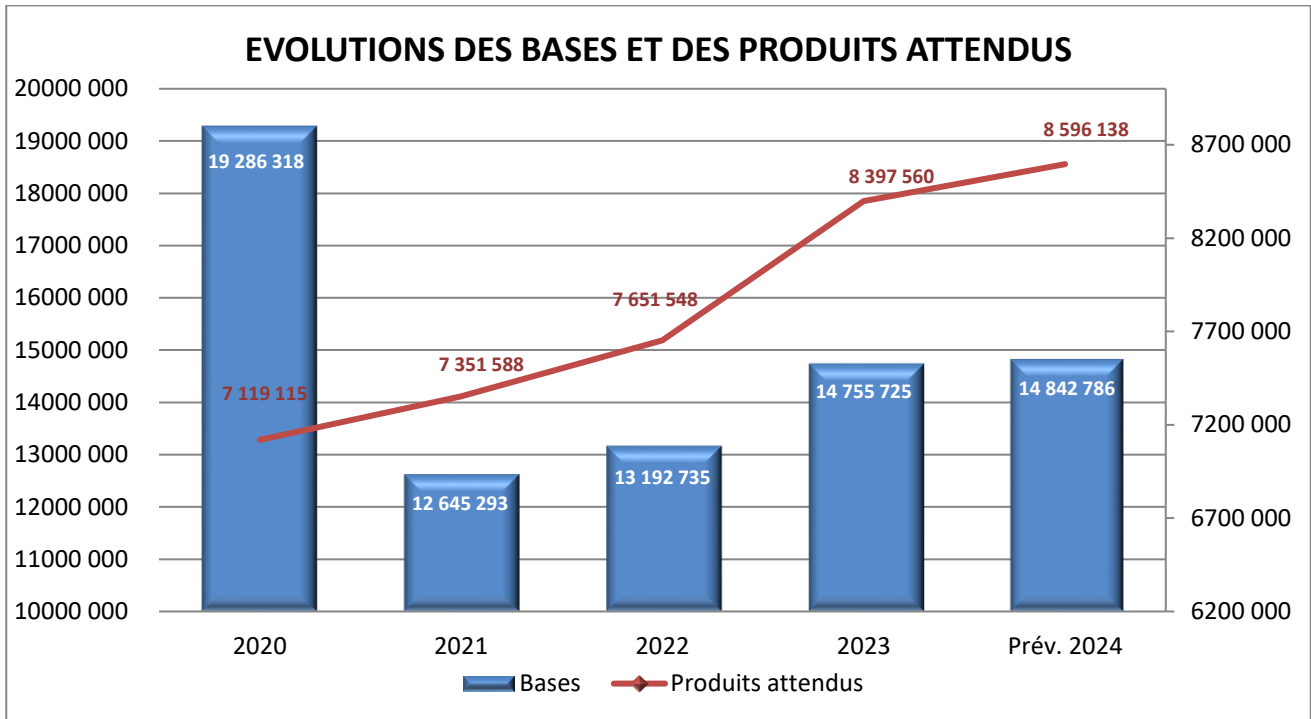
**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette.

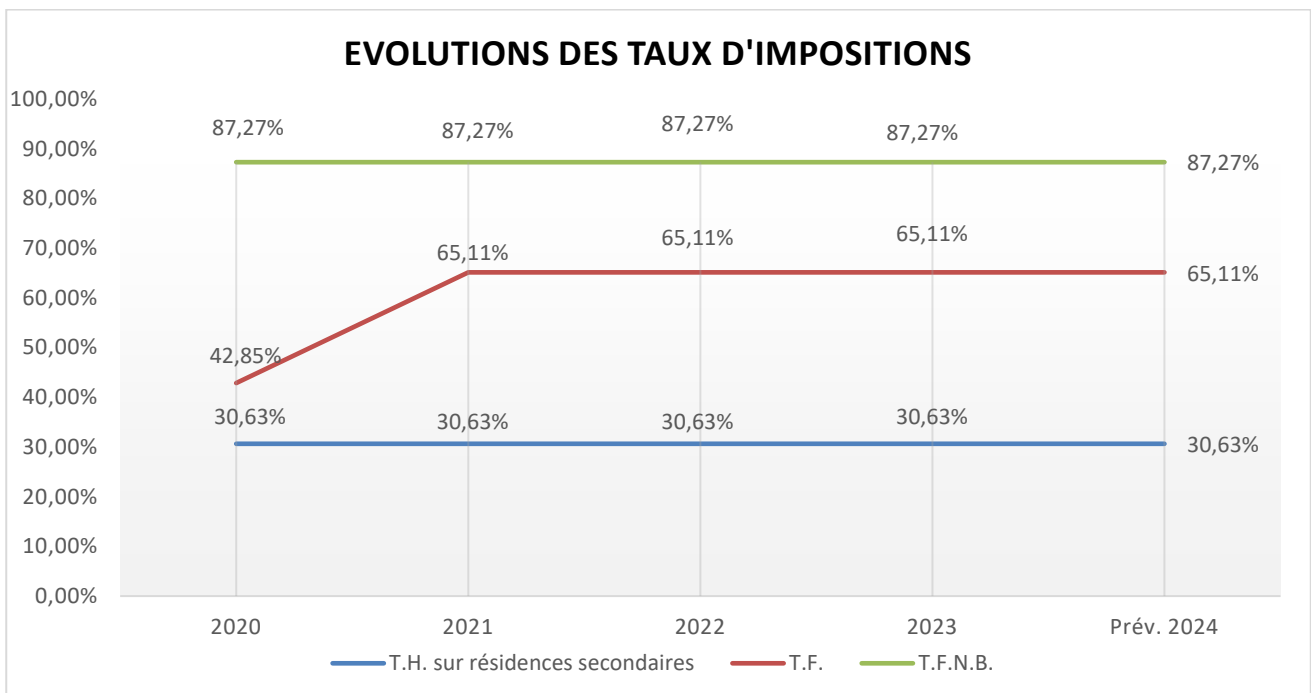
## 8 - LA FISCALITE DIRECTE

### 8.1 - Évolution des bases et des produits

		2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Taxe d'Habitation	Base nette	11 030 361	4 246 437	4 471 641	5 377 655	5 025 851
	Produit	3 378 599	1 300 683	1 369 664	1 647 176	1 539 418
Taxe Foncier Bâti	Base nette	8 225 952	8 369 144	8 690 778	9 345 674	9 783 276
	Produit	3 525 000	5 451 685	5 665 318	6 088 349	6 369 891
Taxe Foncier Non Bâti	Base nette	30 005	29 712	30 316	32 396	33 659
	Produit	26 185	25 930	26 457	28 272	29 374
Coefficient correcteur			527 597	558 598	600 309	628 069
Rôle Supplémentaire		5 893	17 323	3 096	4 927	0
Allocations Compensatrices		160 551	5 484	5 530	5 641	6 500
FNGIR		22 887	22 886	22 886	22 886	22 886



## 8.2 - Évolution des taux



## **9 - LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE ET ELEMENTS DE PROSPECTIVES**

### **9.1 – Les principes budgétaires**

Il est bon avant tout de rappeler que, pour réaliser un budget, il faut respecter obligatoirement la règle des **cinq principes** :

- 1 - Le principe de l'équilibre : recettes et dépenses parfaitement équilibrées dans les sections.
- 2 - Le principe de l'annualité : l'exercice commence au 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer au 31 décembre de la même année. Le budget est voté pour 1 an.
- 3 - Le principe d'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer **l'ensemble** des dépenses.
- 4 - Le principe d'unité : toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique.
- 5 - Le principe d'antériorité : le budget doit être voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. En pratique, nous ne pouvons respecter cette date, le 15 avril a donc été fixé par le législateur comme date limite.

### **9.2 – La situation financière**

La variation des dépenses de gestion courante 2023 par rapport à 2022 est de 4,39 % (soit 379 711 €).

L'évolution des recettes de gestion courante est de 7.00 % (soit 786 266 €).

Les dépenses de personnel augmentent de 3.45 % (soit 195 322 €).

La situation financière de la commune fait apparaître une épargne nette de 1 993 502 €, pour un niveau d'endettement de 2,32 années en 2023.

### **9.3 – Orientations budgétaires pour 2024**

Le contexte de préparation budgétaire sera encore une fois marqué par une inflation.

#### **LES DEPENSES**

- a) Face au coût des énergies (eau, gaz, électricité), la sobriété énergétique est devenue un enjeu, une nécessité :  
Un plan pluriannuel est engagé :
  - Remplacement de l'éclairage public en LED dans les artères de la commune et dans les bâtiments (après l'école Louis Pasteur en 2023, ce sera l'école Fabre d'Églantine en 2024) ;
  - Maîtrise des dépenses de chauffage (régulation).
- b) En 2024, les dépenses du personnel seront en hausse : l'attribution au 1<sup>er</sup> janvier de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents. Augmentation nécessaire, imposée par l'inflation et la perte du pouvoir d'achat.

- c) Afin de soutenir le tissu associatif, sportif et culturel, l'enveloppe dédiée aux subventions bénéficiera d'une légère augmentation.  
Les subventions au CCAS et au CSC seront maintenues et soutenues dans l'esprit social qui est plus que nécessaire.
- d) Au regard du contexte économique, nous serons attentifs aux dépenses de fonctionnement des services, tout en gardant la qualité, la réactivité aux besoins nécessaires pour une Commune où le bien-être est notre objectif principal et l'investissement ira dans le sens d'un territoire sportif, d'art et de culture.

## **LES RECETTES**

a) Les dotations de l'État resteront du même ordre mais en dessous de celles de 2020 (-163 000€).

b) Les produits liés à la fiscalité directe (Taxe Foncière, Taxe Habitation) resteront stables. La forte augmentation 2022-2023 étant liée à une erreur de saisie par l'État des déclarations des résidences secondaires.

Le coefficient de revalorisation des bases corrélé à l'inflation serait de l'ordre de + 3,5 %.

Comme nous l'avons fait depuis notre arrivée en 2020, les taux d'imposition de la commune resteront inchangés.

c) La recherche de partenaires institutionnels (Région, Département, CAB) sera poursuivie et accentuée pour la réalisation de nos projets dont celui ambitieux de la requalification des quais.

### 9.4 - Prospectives des dépenses de fonctionnement

Nous prévoyons une augmentation du coût des énergies (eaux, gaz, électricité) de l'ordre de 250 000 €.

Le prix des matières premières devrait suivre une évolution d'environ 3 % lié à l'inflation, qui se répercute sur toutes les lignes budgétaires.

Afin d'ajuster ces dépenses, il a été décidé d'augmenter d'environ 5 % les tarifs des services du domaine (droits de places, les locations des salles, les locations des emplacements des cabines de plage, etc.).

### 9.5 - Prospectives des dépenses d'investissement

#### a) Enveloppe de structuration et d'entretien

- Travaux pour la démarche de sobriété énergétique : 60 000 €
- Travaux dans les bâtiments communaux : 390 000 €
- Travaux dans les écoles : 230 000 €

- Travaux de l'église : 1 000 000 €
- Travaux de voirie : 900 000 €
- Travaux d'éclairage public : 180 000 €
- Travaux pour l'aménagement urbain : 130 000 €
- Travaux d'aménagement des cimetières : 65 000 €

b) Enveloppe pour la sécurité et les déplacements

- AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) : 60 000 €
- Sécurité : 15 000 €
- Stationnement : 100 000 €
- Vidéo-surveillance : 36 000 €
- Acquisition de défibrillateurs : 33 500 €

c) Enveloppe pour les activités culturelles et sportives

- Matériel pour les Animations : 86 000 €
- Matériel et installations sportives : 270 000 €
- Football – Aménagement des installations : 151 000 €
- Tennis – Aménagement des installations : 243 000 €
- Voile – Aménagement des installations : 30 000 €
- Terrain de Pumptrack : 237 000 €

d) Enveloppe pour le fonctionnement des services

- Services municipaux : 186 000 €
- Matériel et logiciel informatique : 155 000 €

e) Enveloppe pour l'aménagement des Quais

- Études pour la construction du Bureau d'Information Touristique (BIT) Intercommunal, la rénovation de la place Albert 1<sup>er</sup>, le remplacement du pont Napoléon et l'aménagement des quais : 3 400 000 €

9.6 – Prospectives pour les années à venir

**Déplacements doux privilégiés, Cœur de Ville transformé :**

Le constat était :

- une ville engorgée par la circulation, surtout en période estivale où les déplacements ne pouvaient être sécurisés ;
- un manque d'espaces verts, de plantations tendant à une ville d'aspect minéral ;

- un patrimoine qui ne pouvait être mis en valeur et des installations sportives et culturelles parfois méconnues.

➤ Depuis notre élection, nous avons précisé notre volonté sur les déplacements, stationnements :

- aires de stationnement gratuites aux entrées de ville ;
- stationnement payant dans le centre ;
- développement de la piste cyclable, zones de limitation à 30 créées ;
- mise en place d'une navette gratuite lors de la saison estivale.

L'ambition intacte est de proposer aux habitants un havre de sécurité, de sérénité par des déplacements doux.

➤ Une politique de plantations d'arbres, d'entretien des espaces verts, des poumons verts de la commune s'est mise en place. Une nécessité au vu du dérèglement climatique qui s'accroît.

➤ Enfin, la requalification des quais, après plusieurs années d'études, va entrer dans sa phase active.

A l'automne 2024, les premiers travaux vont débiter :

- extension de la Mairie avec l'incorporation d'un nouvel Office de Tourisme ;
- restructuration du Quai Giard en lieu de promenade où activités artisanales, artistiques, culturelles pourront se mettre en valeur ;
- une place Albert 1<sup>er</sup> retrouvant une fraîcheur naturelle, cœur de vie.

Wimereux se tourne résolument sur l'avenir où chacun, à tout âge, doit trouver sécurité, sérénité, activité et bien-être.

**le cœur de ville va se transformer.**

La connexion entre la digue, les jardins de la Baie St Jean et la rue Carnot entend jouer un rôle prépondérant.

Cela se fera :

- sans augmentation des taux d'imposition ;
- avec des emprunts calculés et mesurés dans le temps ;
- avec maîtrise du nombre d'années de désendettement ;
- avec vigilance sur l'épargne, autonomie financière.

**C'est notre engagement depuis notre élection.**

